AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0657
FR0000050320-FS0312

18 mai 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

RADIALL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2015, la société par actions simplifiée Orfim[1] (59 avenue Marceau, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mai 2015, le seuil de 5% du capital de la société RADIALL et détenir 92 414 actions RADIALL représentant autant de droits de vote, soit 5,0004% du capital et 2,68% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions RADIALL sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Sébastien Picciotto.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 848 124 actions représentant 3 450 272 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.